

URBANISME

QUELLES FORMALITES POUR MES TRAVAUX ?

Ce que je peux réaliser...

Sans autorisation

- agrandir de moins de 5 m² la surface de plancher d'un bâtiment existant, sans modifier son aspect extérieur
- édifier une construction de moins de 12m de hauteur qui ne crée pas de surface de plancher ou qui crée une surface de plancher inférieure à 5 m²
- construire un mur (autre qu'une clôture) de moins de 2 m de haut
- construire un mur de soutènement
- édifier une clôture agricole
- implanter une construction pendant moins de 3 mois (attention, le conseil municipal peut ramener ce délai à 15 jours)
- installer un bâtiment de chantier directement nécessaire à la conduite des travaux pendant la durée du chantier
- installer pendant moins d'un an une construction pour l'accueil du personnel d'une activité économique qui reconstruit ou restaure ses locaux
- construire une piscine non couverte dont le bassin présente une surface inférieure à 10 m²

Avec une déclaration préalable

- construire un petit bâtiment d'une surface de plancher inférieure ou égale à 20 m² (40 m² en zone urbaine du PLU)
- agrandir de moins de 20 m² (ou de 40 m² en zone U) la surface de plancher d'un bâtiment existant
- édifier une construction de plus de 12 m de hauteur qui ne crée pas de surface de plancher ou qui crée une surface de plancher inférieure à 5 m² (un pylône, un silo à grains...)
- exécuter des travaux, non soumis à permis de construire, modifiant l'aspect d'un bâtiment existant, sans que ceux-ci ne modifient profondément l'aspect du bâtiment
- changer la destination d'un bâtiment existant sans travaux ou avec des travaux qui ne modifient ni ses structures porteuses ni sa façade
- construire un mur de plus de 2 m
- édifier une clôture autre qu'agricole
- construire une piscine non couverte dont le bassin présente une superficie comprise entre 10 et 100 m²

Avec un permis de construire

- construire un bâtiment d'une surface de plancher supérieure à 20 m² (ou 40 m² en zone urbaine du PLU)
- agrandir de plus de 20 m² (ou 40 m² en zone urbaine du PLU) la surface de plancher d'un bâtiment existant
- exécuter, sur un bâtiment existant, des travaux ayant pour effet, à la fois, de modifier son volume et de percer ou d'agrandir une ouverture sur l'une de ses façades
- changer la destination d'un bâtiment existant avec des travaux qui modifient ses structures porteuses ou sa façade
- construire une piscine non couverte dont le bassin présente une superficie supérieure à 100 m²
- construire une piscine couverte

DOSSIERS INSTRUITS DE 2015 À 2017

	2015	2016	2017
Permis de construire	10	13	10
Permis modificatifs	3	8	8
Permis d'aménager	0	1	1
Déclaration préalable travaux	26	34	35
Déclaration préalable division de terrain	1	2	2
Certificat d'urbanisme d'information	34	33	58
Certificat d'urbanisme d'opération	1	3	3

FINANCES

RECETTES

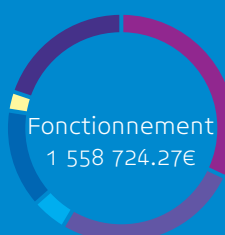


739 708.44€ Impôts et taxes
309 500€ Produits exceptionnels
293 940.53€ Dotations et participations
280 930.47€ Produits des services
110 423.94€ Autres produits de gestion courante
16 038.39€ Atténuation de charges



316 272.19€ Opérations d'ordre entre sections
102 614.38€ Dotations fonds divers et réserves
5 260€ Subventions d'investissement

DÉPENSES



490 198.64€ Charges à caractère général
432 152.25€ Charges de personnel
316 272.19€ Opérations d'ordre entre section
217 188.32€ Autres charges de gestion courante
72 420.10€ Atténuation des produits
29 492.77€ Charges financières



225 009.09€ Immobilisations incorporelles
100 589.36€ Immobilisations corporelles
3 240€ Remboursement d'emprunts

ÉCOLE

L'ÉCOLE



Le jeudi 5 octobre 2017, les élèves de l'école de Verchaix, de la maternelle au CM2, se sont rendus à la salle du Bois aux Dames de Samoëns pour assister à un ciné-concert :

« (MÊME) PAS PEUR DU LOUP ! ».

Les 7 courts métrages (films d'animation) au programme de ce ciné-concert ont été sélectionnés pour leur originalité, adaptés pour les jeunes enfants.

« LEUR MUSIQUE TRANSFORME LA PROJECTION EN SPECTACLE VIVANT »

Ils montrent un loup, finalement pas si effrayant, presque sympathique, voire ridicule.

Les musiciens, Anne-Laure Bourget et Ollivier Leroy, ont eu envie de partager leur univers musical avec le jeune public. Par de subtiles associations entre compositions et bruitages, leur musique, nourrie de percussions du monde entier, d'instruments insolites, de claviers de différents types, d'objets détournés (*casseroles et poêles...*), de parties vocales chantées ou parlées, transforme la projection en spectacle vivant en y ajoutant le plaisir de la musique jouée en direct.

CHEZ LES MATERNELLES

Nous avons ouvert notre première exposition de l'année pour présenter nos travaux.

Nous en avons sélectionné quelques-uns : la fresque arc-en-ciel avec les groupes d'élèves : petits, moyens et grands et nos décorations de porte-manteaux inspirés de l'artiste Keith Haring. Il y avait aussi, la fresque collective sur le conte des 3 petits cochons, une œuvre individuelle sur le conte du petit chaperon rouge et notre arbre d'automne avec une affiche qui résumait nos découvertes lors de notre sortie en forêt.



LES SORTIES AU JARDIN DE L'ÉCOLE PAR LES ÉLÈVES DE CP-CE1

Nous sommes allés au jardin.

Nous avons coupé les tournesols et arraché les mauvaises herbes. Nous avons planté des fraisières et des bulbes de fleurs. Nous avons récolté des graines de tournesol et des carottes.

Les CP

LE 1ER CROSS DU CADELET : UNE PREMIÈRE ÉDITION RÉUSSIE.

Jeudi 19 octobre, les élèves des classes de CP-CE1 et CE2-CM1-CM2 se sont retrouvés au lac Bleu de Morillon pour participer au premier cross de l'école du Cadelet.



De nombreux parents ont accompagné les enfants et aidé à l'organisation de la course qui s'est déroulée sous le soleil.

4 parcours adaptés au niveau des élèves.

Quatre parcours ont été mis en place par les maîtresses.

Les élèves de CP ont couru sur une distance d'1km autour du lac et le long du Giffre.

Les élèves de CE1 ont parcouru 1km 200m en effectuant 1 demi-tour de lac supplémentaire.

Les élèves de CE2 ont réalisé une course d'1km 500m le long du Giffre avec une arrivée au niveau du lac.

Les élèves de CM1 et CM2 ont, quant à eux, couru sur une distance de 2km.

Tous les élèves ont fini leur parcours et ont su dépasser leurs limites. À l'arrivée, un goûter offert par l'association des P'tits Lhottis les attendait. Le lendemain, les maîtresses ont remis les diplômes aux coureurs.

UN ÉVÈNEMENT TRÈS AGRÉABLE
QUI SERA RECONDUIT L'ANNÉE
PROCHAINE!

NOUVEAU : ACCUEIL DE LOISIRS DES ENFANTS DE 3 À 13 ANS

La commune de Verchaix a proposé à la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) de mettre à disposition des locaux pour l'accueil de loisirs des enfants de la vallée.

Il s'agit, en effet, d'un problème d'accueil récurrent depuis 2 années qui n'avait pas trouvé, jusqu'à ce jour, de solution.

Aussi, depuis septembre 2017, à l'école « Le Cadelet », les enfants de 3 à 13 ans sont accueillis, le mercredi après-midi en période scolaire ; durant les vacances, l'accueil est réservé aux enfants de 3 à 6 ans.

L'encadrement et les animations sont assurés par l'équipe de la Marmotte de Samoëns, responsable de cette structure ALSH auprès de laquelle les parents doivent inscrire leurs enfants, le nombre de places étant limité à 32 dont 16 ouvertes aux enfants de moins de 6 ans.

Pour plus d'informations sur l'organisation et pour les inscriptions contacter :

Le Centre de la Marmotte :
06 42 57 23 34

Le Service Enfance/Jeunesse de la CCMG :
04 50 47 62 03

Consulter le site internet de la CCMG
www.montagnesdugiffre.fr

Horaires

En période scolaire, accueil des 3 à 13 ans:

Le mercredi à 13 h 30 (pas de repas)

Durant les vacances, accueil des 3 à 6 ans:

Du lundi au vendredi

Entre 7h30 et 9h30 (avec repas)

A 12h15 (Sans repas)

Quelle que soit la période, le départ des enfants se fait entre 16h30 et 18h30.

Tarifs 2018

Quotient familial	Journée avec repas	Mercredi après-midi avec repas	Mercredi après-midi sans repas
0 à 600	13,80 €	9,70 €	5,60 €
600 à 1000	15,80 €	10,70 €	6,60 €
1000 à 1500	17,90 €	11,80 €	7,70 €
1500 et +	20,90 €	13,80 €	9,70 €

LES TAP

Conformément à la décision du Conseil d'Ecole du 19 juin 2017, les temps d'activités périscolaires ont été reconduits pour l'année scolaire 2017/2018.



Tous les mardis et vendredis après-midi, les enfants découvrent gratuitement des activités musicales ou sportives qu'ils pourront pratiquer ultérieurement s'ils ont ressenti un certain plaisir à les exercer.

L'atelier musique proposé par Adrien Branger, Directeur musical de l'Harmonie Municipale de Samoëns, a séduit les enfants qui ont conçu des instruments de musique à partir d'objets insolites. Un cours de danse a été proposé aux enfants qui se sont rapidement mis en mouvement en pratiquant la Zumba au cours de plusieurs séances dispensées par Giovanni Barbaza.

Ils ont également pu s'initier à la **boxe française** grâce à Sébastien et au **basket-ball** avec Julien.

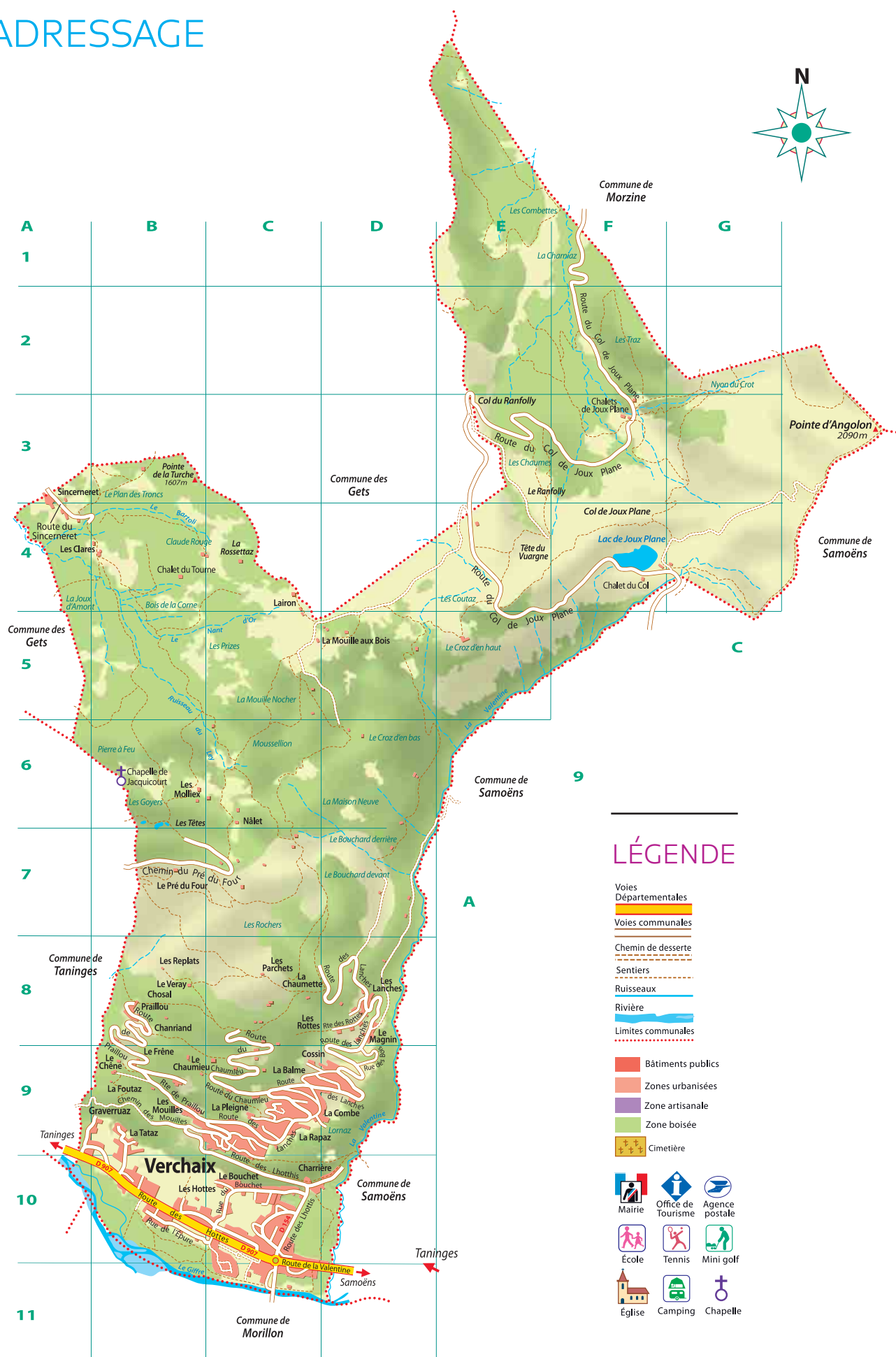
Le vendredi après-midi Marielle Pasquier, Réflexologue a proposé aux enfants un **atelier détente** où postures simples et respiration en conscience leur ont permis de trouver un certain apaisement, en fin de semaine.

L'espace **bibliothèque** a été aménagé afin de le rendre plus confortable et plus accueillant pour les enfants qui souhaitent lire tranquillement ou découvrir les jeux de société mis à disposition.

La confection d'objets proposés au Marché de Noël a été réalisée dans le cadre d'**ateliers créatifs**.



ADRESSAGE



LÉGENDE

- Voies Départementales
- Voies communales
- Chemin de desserte
- Sentiers
- Ruisseaux
- Rivière
- Limites communales

- Bâtiments publics
- Zones urbanisées
- Zone artisanale
- Zone boisée
- Cimetière

- Mairie
- Office de Tourisme
- Agence postale
- École
- Tennis
- Mini golf
- Église
- Camping
- Chapelle

VERCHAIX CHEF-LIEU



INDEX DES RUES

Balme (Rue de la).....	C9
Beuly (Impasse de).....	B9
Bois (Rue des).....	D9
Bosquet (Rue du).....	C10
Bouchet (Rue du).....	C10
Chamot (Impasse de).....	B10
Champ de la Poste (Place du).....	C10
Chardon Bleu (Chemin du).....	C9-D9
Charrière (Route de).....	C10-D10
Chaumieu (Route du).....	C8-9
Chenaz (Impasse de la).....	C9
Chevreuils (Impasse des).....	C9
Cimes (Impasse des).....	D8
Col de Joux Plane (Rte du).....	E3-4-F1-2-3-4
Combe (Rue de la).....	C9
Cossin (Rue de).....	C9-D9
Demoiselles (Chemin des).....	C9
École (Rue de l').....	C9
Écureuils (Rue des).....	C10
Édelweiss (Impasse des).....	C9-D9
Épure (Rue de l').....	B10
Ésserts (Chemin des).....	C10
Fayards (Impasse des).....	C9-D9
Fruitière (Impasse de la).....	C9
Gare (Rue de la).....	C10
Gibier (Impasse du).....	C9
Giffre (Rue du).....	C11
Grand Nant (Rue du).....	A9-B9-10
Grand Tétras (Impasse du).....	C10
Graverruaz (Route de).....	A9-B9
Hauts de Verchaix (Impasse des).....	C9
Hottes (Route des).....	A10-B10-C10
Lanches (Route des).....	C9-D8-9
Lhottis (Route des).....	B9-C9-10
Lingues (Impasse des).....	B10
Loisirs (Rue des).....	C11
Lornaz (Route de).....	C10-D10
Mairie (Place de la).....	C9
Marché (Place du).....	C11
Michel Collin (Rue).....	C10
Morillon (Route de).....	C11
Mouilles (Chemin des).....	A9-B9
Myosotis (Impasse des).....	C9
Noyers (Impasse des).....	C9
Pleigne (Route de la).....	C9
Praillou (Route de).....	B8-9
Pré du Four (Chemin du).....	B7-C7
Ravoire (Impasse de la).....	C10
Régis Büchs (Rue).....	C9
Retuets (Impasse des).....	B9
Rottes (Route des).....	D8
Sainte Fleur (Impasse de la).....	C10
Scierie (Impasse de la).....	B10
Sincerneret (Route du).....	A3-4
Tataz (Rue de la).....	B9-10
Valentine (Route de la).....	C10-D11
Vigne (Impasse de la).....	C10
Yvon Denambride (Rue).....	B10-C10



© ENVEIGURE BE - 2017